

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue en visioconférence à 19h00 le 1^{er} mars 2021.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.
(19h25)

2021-03-44 **2 Adoption du déroulement de la séance de conseil par visioconférence**

Considérant le décret numéro 2-2021 publié le 8 janvier 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos en visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

2021-03-45 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-03-46 **4 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2021 et de la séance extraordinaire du 8 février 2021;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de février 2021 susmentionnés, rédigés par la Directrice générale et secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

5 1ere période de question

6 Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du mois précédent.

7 Législation

2021-03-47 **7.1 Ajout annexe protocole d'entente partage de drone – Les ambulances Marlow**

Attendu le protocole d'entente portant sur la mise en commun d'un drone avec la Municipalité de Saint-Martin, Saint-René et de Saint-Théophile résolution 2020-06-128;

Attendu l'implication d'Ambulance Marlow dans l'acquisition de l'équipement;

Attendu que l'organisme s'engage à rembourser les coûts d'entretien et de réparation liés au drone et aux équipements s'y rattachant;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce accepte d'inclure les municipalités desservies par Ambulance Marlow Inc. aux mêmes conditions que ceux stipulés au protocole d'entente en vigueur;

Que monsieur Alain Quirion maire et madame Erika Ouellet directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'annexe au protocole d'entente portant sur la mise en commun d'un drone.

Adopté à l'unanimité

2021-03-48 **7.2 Adoption second projet de règlement 200-21 modification du règlement 61-06 articles 4.9.4 d**

Attendu que le conseil souhaite modifier le règlement de zonage pour y prévoir une nouvelle disposition afin d'établir le nombre de cases de stationnement requises pour un usage industriel;

Attendu qu'il y eut avis de motion à la séance du 11 janvier 2011;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} février 2021;

Attendu que ce conseil a tenu une période de consultation écrite du 8 au 26 février 2021 inclusivement sur ce projet de règlement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Que l'article 4.9.4 d est remplacé par le suivant;

Usage industriel

- 1 case/ 125m² de superficie de plancher utilisée pour la production;

- 1 case/ 50m2 de superficie de plancher utilisée pour les bureaux;
- 1 case/ 400m2 de superficie de plancher utilisée pour l'entreposage et la vente de gros.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entre en vigueur selon les procédures prévues par la loi.

Adopté à l'unanimité

2021-03-49 **7.3 Dépôt programmation TECQ priorité 3 rue de l'Église 1 860 490 \$**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une autre lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

7.4 Avis de motion et présentation règlement d'emprunt pour la réfection une section de rue de l'Église

Point reporté

7.5 Avis de motion et présentation règlement d'emprunt pour la réfection une section du rang 7

Point reporté

2021-03-50 **7.6 Avis portant sur projet de règlement 2004-71-38 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Sartigan**

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet de règlement 2021-71-38 relatif au schéma d'aménagement de développement révisé afin de modifier les limites du périmètre urbain de la ville de Saint-Georges, dans le secteur ouest;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil appui la MRC Beauce Sartigan pour l'adoption du projet de règlement 2004-7-38 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adopté à l'unanimité

8 Trésorerie

2021-03-51 **8.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2021-03-51;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 321 048.80 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

9 Fourniture et équipement

2021-03-52 **9.1 Appel d'offre prix matériel en vrac sur invitation**

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à la remise en état des rangs de gravier de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyé par monsieur le conseiller Germain Fortin;

Il est résolu de procéder à la recherche de prix pour la fourniture sur demande de matériel en vrac.

Adopté à l'unanimité

2021-03-53 **9.2 Entente balayage de rue - St-Théophile**

Attendu que l'équipement pour effectuer le balayage de rue est désuet;

Attendu l'instabilité du rendement;

Attendu que le mandat 2020 n'a pas été effectué pour ces motifs;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil souhaite mettre fin à l'offre de service de balayage de rue pour la Municipalité de Saint-Théophile.

Adopté à l'unanimité

9.3 Tonte de gazon 2021

Point reporté

2021-03-54 **9.4 Achat doseuses usine de filtration**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'entretien et l'ajout d'équipement à l'usine de filtration;

Attendu que le responsable de la distribution de l'eau potable a déposé le projet dans les prévisions budgétaires 2021;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu d'entériner les frais d'entretien et d'ajout d'équipement au montant de 2 585 \$ avant taxes auprès de Automatisation JRT Inc.

Adopté à l'unanimité

2021-03-55 **9.5 Contrat d'entretien génératrice Complexe – Soumission Drumco**

Attendu l'acquisition d'une génératrice en octobre 2020 au Complexe St-Louis;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une inspection annuelle sur une base ponctuelle;

Attendu l'offre de service du fabricant Drumco Énergie;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de retenir la soumission #11659 déposée par Drumco Énergie au montant de 711.40 \$ avant taxes pour ce qui suit;

- Changement d'huile et filtres;
- Inspection complète des composantes mécaniques et électriques;
- Essais de démarrage automatique (si autorisé)
- Vérification de l'inverseur;
- Remise d'un rapport détaillé.

Adopté à l'unanimité

9.6 Offre de service urbanisme – Luc Rondeau forfaitaire

Point reporté

2021-03-56 **9.7 Lumière de rue 4^e Avenue Sud**

Attendu qu'une réparation de lumière fut effectuée à la suite du dépôt de la demande d'ajout de lumière de rue sur la 4^e Avenue Sud;

Attendu que les résidents maintiennent le besoin d'éclairage pour des fins de sécurité;

Attendu qu'habituellement la municipalité installe une lumière de rue sur une fréquence de 1 sur 2 poteaux;

Sur proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu de procéder à l'installation temporaire sur le poteau suivant celui déjà éclairé;

Que la Municipalité se garde le droit de déplacer la lumière advenant une construction avoisinante.

Adopté à l'unanimité

2021-03-57 **9.8 Mesure des boues 2021**

Attendu que l'obligation aux exploitants d'ouvrages municipaux de mesurer ces boues au 3 ans et annuellement lorsque celles-ci occupent plus de 10 %;

Attendu la recherche de prix effectuer auprès de 3 fournisseurs par monsieur Samuel Tardif, responsable du traitement des eaux usées;

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de retenir les services d'Écho Tech H2O au montant de 2 242 \$ avant taxes avec une possibilité de réduction de 150 \$ avant taxes si jumelé avec Saint-Ludger;

Adopté à l'unanimité

2021-03-58 **9.9 Disposition des boues**

Attendu que la Municipalité a procédé à la vidange de ces étangs;

Attendu que les sacs de boues déshydratées sont prêts à être disposés;

Attendu les résultats d'analyse nous donnant la marche à suivre des quantités pouvant être distribuées localement et celles étant hors catégories;

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de procéder à l'appel d'offres auprès Viridis pour ce qui suit;

- Recyclage sac #1 et 2 (boues hors catégories) environ 160 à 180 TMH pour 65\$/TMH, incluant transport;
- Recyclage sac #3 environ 80 à 140 THM pour 35 \$/TMH.

Que le conseil prévoit utiliser la réserve financière prévue au règlement 184-18 pour assumer les frais reliés à cette activité.

Adopté à l'unanimité

2021-03-59 **9.10 Entériner achat licence Microsoft 365 pour 7 postes de travail**

Attendu que la flotte informatique doit migrer vers Microsoft Office 365 afin d'offrir des outils de travail complet et ainsi avoir accès à l'intégration des courriels;

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de retenir les services de Visionic afin de faire la migration des 7 postes de travail au coût de 264 \$ par année pour les postes de bases et de 384\$ par année pour ceux qui nécessite un outil de réunion distance et la gestion des courriels;

Que le conseil prévoit une banque d'heure incluant le service technique de Visionic et une formation au montant de 609\$.

Adopté à l'unanimité

2021-03-60 **9.11 Demande de prolongement de réseau aqueduc Rte 204 supplémentaire à celui accordé pour le lot 5 173 904**

Attendu que le propriétaire contigu au dernier terrain desservi s'est vu accorder par le conseil résolution : le prolongement des services;

Attendu qu'il dépose une demande afin de poursuivre le réseau d'aqueduc à l'autre extrémité de son terrain;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu de proposer au propriétaire de faire les travaux à l'interne EA ses frais.

Adopté à l'unanimité

2021-03-61 **9.12 Demande d'asphalte section du rang 7 - été 2021**

Attendu le dépôt d'une requête signée par les résidents du secteur pour l'ajout d'asphalte sur une section du rang 7;

Sur proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de mandater le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan afin de procéder à l'estimation préliminaire du projet.

Adopté à l'unanimité

10 Personnel

10.1 Candidature pour journalier opérateur de déneigement

Point reporté

11 Loisirs et Culture

2021-03-62 **11.1 Dépôt projet fonds parc éolien St-Robert**

Attendu que la mise en place du Fonds de développement du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin est une aide financière disponible grâce à un engagement pris par les propriétaires dans les ententes relatives à l'implantation du Parc éolien de Saint-Robert;

Attendu que l'appel de projets annuel est pour une participation ne pouvant dépasser 60 % du projet jusqu'à un maximum de 4 000 \$.

Attendu qu'il y a lieu de mettre en valeur nos espaces verts ainsi que nos terrains sportifs;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce désire déposer, dans le fonds du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin, un projet comprenant un jardin communautaire ainsi que la mise à niveau de son terrain de Base-Ball par la modification des abris des joueurs, par l'ajout d'un abri de marqueur et par l'achat de buts;

Sur proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce dépose le projet de continuité de mise en valeur de nos espaces verts et terrains sportifs dans le fonds du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin pour un montant 7 000 \$ taxes nettes;

Que le conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents en lien avec le dépôt de la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2021-03-63 **11.2 Dépôt sentier multifonctionnel initiative Canadienne pour la collectivité en santé**

Attendu qu'il y a un programme d'assistance financière aux initiatives canadiennes pour des collectivités en santé sur les thèmes d'espaces publics sécuritaires et vivants ainsi que pour améliorer les options en matière de mobilité;

Attendu que ce programme consiste à aider à créer et adapter les espaces publics afin de répondre aux besoins relatifs à la covid-19 tout en soutenant les innovations et améliorations apportées par la collectivité pour la qualité de vie des citoyens;

Attendu qu'il est proposé de déposer une demande dans l'objectif d'adapter notre parc l'évasion par l'ajout d'un sentier multifonctionnel, d'éclairages ainsi qu'un module de jeu pour les 0-5 ans de façon à permettre à un plus grand nombre de citoyens de venir y bouger tout en respectant la distanciation;

Attendu que la contribution de la subvention est d'un maximum de 250 000 \$;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le programme initiative canadienne pour des collectivités en santé;

Que la directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les formulaires nécessaires au dépôt de la demande.

Adopté à l'unanimité

- **11.3 Activité Canot-Kayak en collaboration avec St-Martin**

Point reporté

12 Rapports

12.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

12.2 Délégué à la régie intermunicipale

Aucun représentant à la réunion.

13 Divers

2021-03-64 **13.1 Recommandation de paiement #2 – Constructions de l'Amiante**

Attendu qu'il y a dépôt de demande de paiement numéro 2 pour le projet de réfection du ponceau de canalisation d'un cour d'eau;

Attendu qu'il y a recommandation de paiement par la MRC Beauce-Sartigan;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'effectuer le paiement numéro 2 au montant de 26 053.40 \$ taxes incluses à Constructions de l'Amiante.

Adopté à l'unanimité

2021-03-65 **13.2 Acceptation provisoire des travaux – ponceau de canalisation**

Attendu que la phase 1 de la réalisation des travaux de réfection du ponceau de canalisation d'un cour d'eau est terminée;

Attendu que les travaux ont été réalisés sous la supervision d'un technicien en génie civil du service d'ingénierie de la MRC Beauce Sartigan;

Attendu qu'il y a recommandation par la MRC Beauce-Sartigan de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en considérant la liste de déficiences et des travaux à compléter;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en considérant la liste de déficiences et des travaux à compléter.

Adopté à l'unanimité

13.3 Payer facture autofinance - Loisirs

Point reporté

13.4 Tarifification collecte

Point reporté

13.5 Clé caserne

Point traité hors séance

14 2^e Période de question

2021-03-66 **15 Ajournement de l'assemblée au 22 mars 2021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'ajourner la séance au 22 mars 2021 à 19h00. (20h17)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....